



17ème législature

Question N° : 1923	De M. Gérard Leseul (Socialistes et apparentés - Seine-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et accès aux soins		Ministère attributaire > Santé et accès aux soins
Rubrique > médecine	Tête d'analyse >Intégration des PADHUE	Analyse > Intégration des PADHUE.
Question publiée au JO le : 12/11/2024 Date de changement d'attribution : 24/12/2024		

Texte de la question

M. Gérard Leseul attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur le statut précaire des praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE) exerçant en France dans un contexte de pénurie croissante de médecins dans de nombreuses régions. En effet, malgré leur contribution indispensable au fonctionnement du système de santé et leur présence dans des secteurs particulièrement touchés par le manque de praticiens, ces professionnels sont contraints à des procédures complexes et longues d'équivalence de diplôme, comprenant notamment un concours sélectif suivi d'un stage obligatoire d'un à trois ans, sous le statut de praticien associé, pour obtenir une autorisation d'exercice. L'Académie nationale de médecine (ANM), dans un communiqué du 5 février 2024, alerte le Gouvernement sur la nécessité de faciliter le recrutement des PADHUE. En ce sens, il souhaiterait connaître sa position quant à la possibilité de « décomplexifier » le recrutement des PADHUE et de faciliter leur intégration dans le système de santé français.